

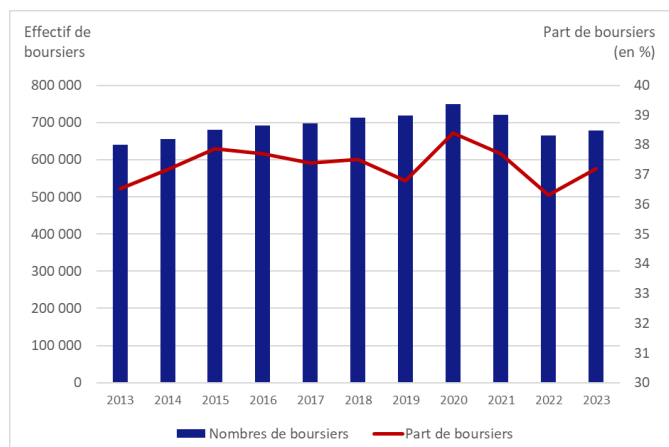
Les boursiers sur critères sociaux en 2023-2024

Après deux années consécutives de baisse, les effectifs d'étudiants boursiers ont augmenté de 2,1 % pour l'année universitaire 2023-2024. Cette inversion de tendance est due à la revalorisation, lors de la rentrée 2023, du barème revenus-points de charge, ce qui a permis d'élargir l'éligibilité aux bourses sur critères sociaux (BCS). Ainsi, sans la réforme, près de 30 000 boursiers de l'année universitaire 2023-2024 n'auraient pas pu être bénéficiaires d'une BCS. La proportion de boursiers au sein des formations éligibles s'élève à 37,1 % au niveau national, soit une hausse de 0,9 point, tandis que de fortes disparités demeurent entre types de formations et entre académies.

Une hausse de 2,1 % des effectifs boursiers

Durant l'année universitaire 2023-2024, 679 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le MESR à recevoir des boursiers (appelée « formation éligible »). Des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité des bénéficiaires ainsi que sur le diplôme préparé doivent également être remplies. Les BCS sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille, appréciées selon un barème national. Ce dernier, qui était resté inchangé pendant 7 ans, a été revalorisé à la rentrée 2023, élargissant ainsi l'éligibilité aux BCS. Par rapport à l'année précédente, l'effectif d'étudiants boursiers a augmenté de 2,1 %, soit 14 000 étudiants boursiers supplémentaires. Si cette hausse met un terme à la baisse observée depuis 2020, le nombre de boursiers reste, à l'exception de l'année universitaire précédente, le plus bas depuis 2015-2016.

Nombre et part de boursiers depuis 2013-2014



Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2024, SISE-Inscrits, SCOLARITE.

Champ : France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

Une réforme dans un contexte de baisse soutenue du nombre de boursiers

Derrière cette augmentation, des dynamiques contraires sont en jeu : la réforme de la rentrée 2023, et la hausse des effectifs boursiers qui en découle, s'inscrivent dans un contexte de baisse marquée du nombre d'étudiants boursiers depuis deux ans (- 3,9 % en 2021-2022 et - 7,6 % en 2022-2023). Si la réforme n'avait pas eu lieu, près de 30 000 boursiers¹ de l'année universitaire 2023-2024 n'auraient pas été éligibles, ce qui aurait prolongé la tendance à la baisse précédente. Cette dernière s'explique notamment par la forte hausse de l'apprentissage. Ce régime, qui n'ouvre pas droit aux BCS, progresse de façon prononcée notamment en sections de technicien supérieur (STS), formation où la proportion de boursiers est la plus élevée. En 2023-2024, les effectifs de STS en apprentissage ont augmenté de 6,1 % par rapport à l'année universitaire précédente, et de 73,4 % en trois ans².

Des montants de BCS augmentés pour tous les échelons

La BCS comporte huit échelons, chacun correspondant à un montant annuel de bourse, de 1 454 euros à 6 335 euros.

Effectifs de boursiers sur critères sociaux par échelons

	Montant annuel en euros	Effectifs	%	% de femmes
Echelon OBIS	1 454	211 721	31,2	57,4
Echelon 1	2 163	96 238	14,2	57,8
Echelon 2	3 071	48 430	7,1	58,6
Echelon 3	3 828	48 521	7,1	58,7
Echelon 4	4 587	47 988	7,1	59,2
Echelon 5	5 212	90 412	13,3	59,5
Echelon 6	5 506	79 820	11,8	59,6
Echelon 7	6 335	55 914	8,2	61,3
Total	-	679 044	100	58,6
<i>Aide au mérite</i>	<i>900</i>	<i>46 378</i>	<i>6,8</i>	<i>63,6</i>

Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15 mars 2024

Champ : France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

¹ Ce chiffrage s'obtient en comparant les points de charge et les revenus des boursiers 2023-2024 avec le barème de 2022-2023, antérieur à la réforme.

² Note Flash N°19 du SiES, Juillet 2024 - Les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur en 2023-2024

Pour les bacheliers bénéficiant d'une BCS et ayant eu une mention « Très bien » au baccalauréat, une aide au mérite de 900 euros annuels vient compléter la BCS durant trois ans. La réforme de la rentrée 2023 a conduit à des montants de BCS plus élevés via deux mesures distinctes. Premièrement, les montants de chaque échelon ont été augmentés de 370 euros annuels. Ensuite, avec la revalorisation du barème, 18 % des boursiers, soit 116 300 étudiants, ont été concernés par un passage à l'échelon supérieur et donc, à un montant de bourse supérieur.

Une part de boursiers qui diffère fortement selon les formations

La part de boursiers parmi les étudiants inscrits en formation éligible a, quant à elle, augmenté de 0,9 point et atteint un niveau équivalent à celui de l'année universitaire 2014-2015 (37,2 %). De forts contrastes perdurent selon la filière et le type d'établissement.

Boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

Formation	Effectifs boursiers	% de boursiers	% échelons 5-6-7 parmi les boursiers
Université	480 597	40,1	32,9
dont : IUT	49 876	47,1	29,7
Filières ingénieurs	7 378	33,7	21,8
Univ. hors DUT et Ingé.	423 343	39,6	33,5
CPGE	22 541	28,3	25,0
dont : secteur public	20 715	30,5	25,2
secteur privé	1 826	15,6	23,1
STS et assimilées	100 148	54,8	41,9
dont : secteur public	81 044	58,2	44,2
secteur privé	19 104	43,9	32,3
Form. d'ingénieurs hors univ.	19 159	22,3	21,6
Écoles de commerce	15 294	11,2	30,1
Grands étab. de type univ.	6 488	23,9	33,8
Étab. univ. privés	10 825	29,4	22,5
Autres écoles	19 970	25,6	27,8
Scolarité à l'étranger (1)	4 022	-	-
Total bourses	679 044	37,2	33,1
dont : secteur public (2)	613 698	40,3	33,8
secteur privé (2)	61 324	20,3	28,3

(1) Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une BCS en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger

(2) hors boursiers réalisant leur scolarité à l'étranger

Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15 mars 2024, SISE-Inscrits, SCOLARITE, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur.

Champ : France (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie)

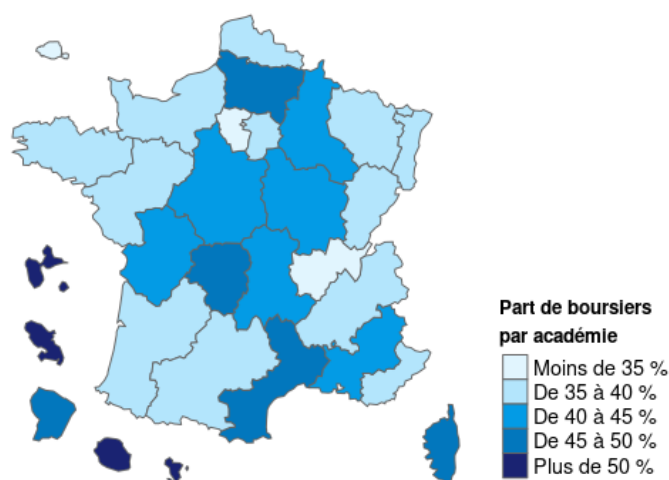
Les établissements publics accueillent une part deux fois plus importante de boursiers sur critères sociaux (40,3 %) que les établissements privés (20,3 %). Plus de la moitié des étudiants en STS (hors apprentis) sont boursiers (54,8 %), soit presque deux fois plus qu'en classes préparatoires aux grandes écoles

(CPGE, 28,3 %) et presque cinq fois plus qu'en école de commerce (11,2 %). La part des boursiers dans les formations d'ingénieurs diffère selon qu'elles sont universitaires (33,7 %) ou non (22,3 %). Par ailleurs, les STS (hors apprentissage), qui accueillent déjà la part de boursiers la plus importante, sont également la filière avec les boursiers les plus précaires : quatre boursiers sur dix appartiennent aux échelons les plus élevés (échelons 5 à 7). C'est deux fois plus que dans les filières d'ingénieurs, qu'elles soient universitaires ou non. Ces dernières accueillent la plus faible part de boursiers aux échelons 5 à 7, suivies par les établissements universitaires privés et les CPGE. La proportion de boursiers a augmenté de façon marquée à la fois dans des formations ayant historiquement des fortes parts de boursiers (+2,2 points en STS, +2,1 points en IUT³) mais également en CPGE publiques (+2,1 points) ainsi que dans les établissements universitaires privés (+2,0 points) et les grands établissements de type universitaire (+1,7 point), trois formations avec des parts de boursiers plus faibles.

Les disparités par académie et par genre persistent

Si un peu plus d'un quart des étudiants sont boursiers dans les académies de Paris et Versailles, la part de boursiers en Outre-mer varie de 49,1 % (Guyane) à 64,1 % (La Réunion). En France métropolitaine, les académies de Corse (47,5 %) et de Montpellier (46,9 %) sont celles où les proportions de boursiers sont les plus élevées. Comme les années précédentes, les étudiantes sont plus souvent boursières (quatre sur dix) que les étudiants (trois sur dix)⁴. Cet écart s'explique par une plus forte propension des femmes dans les milieux les plus modestes à poursuivre des études.

Carte - Proportion de boursiers sur critères sociaux par académie en 2023-2024 (en %)



Marie FOURRÉ
MESR-SIES

³ Les séries longues permettant de calculer les augmentations sont présentes en Annexe 2 - Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie. Une bibliographie indicative sur les BCS est également disponible.

⁴ Voir Annexe 1 - Boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie et le sexe.